



Doc. 13441
09 avril 2014

La protection des mineurs contre les dérives sectaires

Amendement¹ n° 28

Remplacer le titre de la recommandation par les mots suivants :

« Traiter la question des mineurs et des groupes religieux, spirituels et ésotériques ».

Déposé par:

GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
BADEA Viorel Riceard, Roumanie, PPE/DC
GUȚU Ana, République de Moldova, ADLE
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC
WADEPHUL Johann, Allemagne, PPE/DC

1. 2014 - Deuxième partie de session

